

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Article 7.1 du Règlement 51-102
sur les obligations d'information continue

RUBRIQUE 1 : DÉNOMINATION ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ

Fortis Inc. (« Fortis » ou la « société »)
Fortis Place, bureau 1100
C. P. 8837
5 Springdale Street
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 3T2

RUBRIQUE 2 : DATE DU CHANGEMENT IMPORTANT

Le 14 octobre 2016

RUBRIQUE 3 : COMMUNIQUÉ

Un communiqué a été diffusé par Fortis par l'entremise de Marketwired le 14 octobre 2016, dont une copie est jointe aux présentes à titre d'annexe A.

RUBRIQUE 4 : RÉSUMÉ DU CHANGEMENT IMPORTANT

Le 14 octobre 2016, Fortis et GIC Private Limited (« GIC ») ont annoncé la clôture d'une acquisition pour un montant approximatif de 11,3 milliards de dollars US (l'« acquisition ») de ITC Holdings Corp. (« ITC »). Pour une description complète du changement important, voir la rubrique 5 ci-dessous et le communiqué joint à titre d'annexe A aux présentes.

RUBRIQUE 5 : DESCRIPTION CIRCONSTANCIÉE DU CHANGEMENT IMPORTANT

Clôture de l'acquisition

Le 14 octobre 2016, Fortis et GIC ont annoncé la clôture de l'acquisition. ITC est désormais une filiale de Fortis, et Eiffel Investment Pte Ltd (un membre du groupe de GIC) est propriétaire d'une participation de 19,9 % dans ITC (le « placement minoritaire »).

Tel qu'il a déjà été annoncé, les actionnaires de ITC ont reçu de Fortis 22,57 \$ US au comptant et 0,7520 d'une action ordinaire de Fortis par action ordinaire de ITC en contrepartie de l'acquisition. À la clôture de l'acquisition, Fortis a émis au total 114 363 774 actions ordinaires et a versé 3 432 441 390,06 \$ US (la « contrepartie au comptant ») aux anciens actionnaires de ITC.

La contrepartie au comptant versée par Fortis provenait des sources suivantes :

- le produit net du placement de billets de Fortis pour un montant de 2,0 milliards de dollars US déjà annoncé, dont la clôture a eu lieu le 4 octobre 2016;
- un prélèvement d'un montant approximatif de 404 millions de dollars US sur la facilité de crédit-relais à terme non renouvelable et non garantie de premier rang en capitaux propres auprès de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « facilité de crédit-relais en capitaux propres »); et
- le produit de 1 228 228 000 \$ US provenant du placement minoritaire.

Fortis n'a effectué aucun prélèvement sur la facilité à terme non renouvelable et non garantie de premier rang liée à la vente d'une participation minoritaire accordée par La Banque de Nouvelle-Écosse (la « facilité liée à la participation minoritaire ») ou sur la facilité de crédit-relais à terme non renouvelable et non garantie de premier rang par emprunt accordée par Goldman Sachs Bank USA (la « facilité de crédit-relais par emprunt ») pour financer l'acquisition. La facilité liée à la participation minoritaire et la facilité de crédit-relais par emprunt ont chacune été annulées.

Le placement minoritaire

Le 20 avril 2016, Fortis et certaines de ses filiales ont conclu une convention de souscription (la « convention de souscription ») avec Finn Investment Pte Ltd (« Finn »), un membre du groupe de GIC. Finn a cédé ses droits et obligations aux termes de la convention de souscription à Eiffel Investment Pte Ltd (l'« investisseur minoritaire ») conformément à une convention de cession datée du 13 octobre 2016. Par suite du placement minoritaire, l'investisseur minoritaire est indirectement propriétaire de 19,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de ITC, ainsi que d'une participation économique dans celle-ci.

Immédiatement après la clôture de l'acquisition, l'investisseur minoritaire et certaines filiales de Fortis, y compris ITC, ont conclu une convention d'actionnaires (la « convention d'actionnaires »). La convention d'actionnaires prévoit certains droits de gouvernance et d'approbation pour l'investisseur minoritaire, y compris le droit de nommer un administrateur aux conseils de ITC et de ITC Investment Holdings Inc. (« Investment Holdings »), l'unique actionnaire de ITC, tant que l'investisseur minoritaire est propriétaire d'au moins 9,95 % des actions ordinaires en circulation de Investment Holdings (sauf dans des cas de dilution précisés).

Pour plus de renseignements sur le placement minoritaire et la convention d'actionnaires, il y a lieu de consulter la déclaration d'information de la société sur formulaire F-4 à l'adresse www.sec.gov, et sous le profil d'émetteur de la société à l'adresse www.sedar.com.

Opérations à la Bourse NYSE

Le 14 octobre 2016, les actions ordinaires de Fortis ont commencé à être négociées à la New York Stock Exchange (la « Bourse NYSE ») sous le symbole

FTS au téléscripateur et continueront d'être négociées à la Bourse de Toronto sous le même symbole au téléscripateur. Fortis est devenue une personne inscrite auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis le 17 mai 2016. Dans le cadre de la clôture de l'acquisition, l'inscription des actions ordinaires de ITC a été radiée de la cote de la Bourse NYSE le 14 octobre 2016.

RUBRIQUE 6 : APPLICATION DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT 51-102

Sans objet

RUBRIQUE 7 : INFORMATION OMISE

Sans objet

RUBRIQUE 8 : MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Karl W. Smith, vice-président directeur et chef des finances, au 709 737-2800.

RUBRIQUE 9 : DATE DE LA DÉCLARATION

Le 24 octobre 2016

par (signé) Karl W. Smith
Karl W. Smith
Vice-président directeur, chef des finances

ANNEXE A

Communiqué concernant la clôture de l'acquisition

Voir ci-joint.



St. John's, (Terre-Neuve-et-Labrador) (le 17 octobre 2016)

Fortis Inc. et GIC Private Limited procèdent à l'acquisition d'ITC Holdings Corp.

ST. JOHN'S, TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR--(Marketwired – 17 oct. 2016) – Fortis Inc. (« Fortis » ou la « Société ») (TSX:FIS)(NYSE:FIS) et GIC Private Limited (« GIC ») ont annoncé aujourd'hui la clôture de l'acquisition d'ITC Holdings Corp. (« ITC »), établie à Novi (Michigan), pour environ 11,3 milliards de dollars américains.

Fortis fait maintenant partie des quinze plus grands fournisseurs privés de services publics réglementés en Amérique du Nord sur le plan de la valeur d'entreprise. Ses 8 000 employés servent des clients dans cinq provinces canadiennes, neuf États américains et trois pays des Caraïbes.

La Federal Energy Regulatory Commission fixe les tarifs d'environ 30 % de la base tarifaire réglementée de la Société. Le reste est principalement régi par les instances étatiques et provinciales des territoires où se trouvent ses installations.

« Aujourd'hui n'est pas un jour comme les autres pour Fortis et ITC, se réjouit Barry Perry, président et chef de la direction de Fortis. Nos équipes ont travaillé sans relâche toute l'année en vue de l'acquisition, et nous sommes ravis d'accueillir ITC au sein de la famille Fortis. Cette acquisition est la plus grande de l'histoire de Fortis et augmente fortement sa présence en Amérique du Nord. Elle donne aussi une capacité importante et une nouvelle plate-forme au secteur du transport de l'électricité. »

« C'est un grand jour pour nos clients, nos employés et nos communautés d'accueil, et l'aboutissement de cette transaction marque un tournant important pour ITC, souligne Joseph L. Welch, président du conseil d'administration, président et chef de la direction d'ITC. Nous continuerons de favoriser notre territoire de service, tout en profitant des ressources supplémentaires de Fortis pour mieux servir nos clients. »

« Je tire mon chapeau aux employés et aux dirigeants d'ITC, qui ont su en faire une entreprise remarquable. Je lui prédis un avenir radieux marqué par la même excellence opérationnelle, se réjouit M. Welch. La direction d'ITC est bien positionnée pour réussir au sein du portefeuille de Fortis. »

« Nous saluons les efforts concertés de nos équipes, et nous croyons que le partenariat sera un succès à long terme », se félicite Rhys Evenden, chef des infrastructures pour l'Amérique du Nord à GIC.

Transition de l'équipe de direction d'ITC

Dans la foulée de la clôture de la transaction, Joseph L. Welch a annoncé qu'il prendra sa retraite comme président et chef de la direction d'ITC le 1^{er} novembre 2016. Il demeurera toutefois président du conseil d'administration d'ITC. Linda H. Blair lui succédera comme présidente et chef de la direction. M^{me} Blair, qui est actuellement vice-présidente directrice et chef de l'unité commerciale, fait partie de l'équipe de direction d'ITC depuis sa création. Fortis prévoit proposer la candidature de M. Welch pour l'élection au conseil d'administration lors de son assemblée générale annuelle de 2017.

« ITC continuera de s'efforcer d'offrir de la valeur à ses clients par la modernisation des infrastructures électriques, aux États-Unis et ailleurs, explique M^{me} Blair. J'ai confiance en notre équipe de direction et en sa capacité à réaliser nos objectifs stratégiques et notre stratégie à long terme, soit d'investir dans le transport pour en améliorer la fiabilité, faciliter l'accès aux marchés de l'électricité, connecter de nouvelles

ressources productrices aux réseaux de transport et diminuer le coût global de la distribution de l'énergie pour nos clients. »

« Je suis heureux que Joe poursuive sa participation comme président du conseil d'administration d'ITC et membre du conseil de Fortis, et j'ai hâte de travailler avec Linda et toute la direction d'ITC », affirme M. Perry.

Après une courte période de transition, le conseil d'administration d'ITC sera majoritairement composé d'administrateurs indépendants et de représentants de Fortis et de GIC.

Détails de la transaction

Comme annoncé précédemment, les actionnaires d'ITC recevront 22,57 \$ US en espèces et 0,7520 action ordinaire de Fortis contre chaque action ordinaire d'ITC. Ceux qui détiendront encore des actions ordinaires de Fortis à la prochaine date de référence auront droit au prochain dividende trimestriel en espèces de Fortis, soit 40 cents (0,40 \$ CA) par action ordinaire de Fortis. Ce dividende, déclaré par le conseil d'administration de Fortis le 27 septembre 2016, sera payable à tous les actionnaires inscrits au 18 novembre 2016 à la fermeture des marchés et leur sera versé le 1^{er} décembre 2016.

Par suite de l'acquisition, les actions ordinaires d'ITC seront radiées de la cote de la Bourse de New York, et les actionnaires d'ITC recevront des directives expliquant comment obtenir la contrepartie de leurs actions auprès de la Société de fiducie Computershare du Canada, en sa qualité d'agent d'échange de la transaction.

Les actions ordinaires de Fortis ont fait leur entrée aujourd'hui à la Bourse de New York, sous le symbole « FTS », et continuent de se négocier à la Bourse de Toronto sous le même symbole. Comme titres intercotés, les actions ordinaires de Fortis peuvent se négocier en dollars canadiens à la Bourse de Toronto ou en dollars américains à la Bourse de New York.

À propos de Fortis

Forte d'un actif de plus de 45 milliards de dollars canadiens, Fortis se positionne parmi les géants nord-américains du secteur réglementé de l'électricité et du gaz. Ses 8 000 employés servent des clients dans cinq provinces canadiennes, neuf États américains et trois pays des Caraïbes.

Les actions de Fortis sont inscrites à la cote de la TSX et de la NYSE sous le symbole « FTS ». Pour en savoir plus, consultez le www.fortisinc.com, le www.sedar.com ou le www.sec.gov.

À propos d'ITC

ITC est la première infrastructure de transport indépendante des États-Unis. Basée à Novi, au Michigan, ITC investit dans le réseau de transport de l'électricité afin d'en améliorer la fiabilité, de faciliter l'accès aux marchés de l'électricité, de connecter de nouvelles ressources productrices aux réseaux de transport et de diminuer le coût global de la distribution de l'énergie. Par l'entremise de ses filiales réglementées en exploitation, soit *ITC Transmission*, Michigan Electric Transmission Company, ITC Midwest et ITC Great Plains, ITC possède et exploite des infrastructures de transport à haute tension au Michigan, en Iowa, au Minnesota, en Illinois, au Missouri, au Kansas et en Oklahoma. Elle répond à une demande de pointe combinée de plus de 26 000 mégawatts sur plus de 25 200 kilomètres de lignes de transport. Elle emploie 660 salariés et près d'un millier d'entrepreneurs dans sept États. Pour développer son réseau, ITC mise sur des investissements dans les infrastructures réglementées ainsi que sur l'expansion de ses activités aux États-Unis et ailleurs dans le monde par divers débouchés commerciaux. Pour en savoir plus, consultez le www.itc-holdings.com.

À propos de GIC

GIC est une société de placement mondiale de premier ordre dont l'actif sous gestion dépasse largement les 100 milliards de dollars américains. Fondée en 1981 pour assurer l'avenir financier de Singapour, elle gère les réserves de change de la république. Avec son approche disciplinée axée sur la valeur à long terme, GIC est singulièrement bien placée pour investir autant sur les marchés publics que privés, y compris celui des actions, des titres à revenu fixe, de l'immobilier, du capital de risque et des infrastructures. Dans le domaine des infrastructures, la première stratégie de GIC est d'investir directement dans des actifs en exploitation présentant une très bonne visibilité des flux de trésorerie et qui offrent aussi une couverture contre l'inflation, ce qui comprend les actifs matures à risque faible à modéré sur les marchés développés, auxquels viennent s'ajouter des investissements sur les marchés émergents à fort potentiel de croissance. GIC compte plus de 1 300 employés à Singapour, Beijing, Londres, Mumbai, New York, San Francisco, São Paulo, Séoul, Shanghai et Tokyo. Pour en savoir plus, consultez le www.gic.com.sg.

Fortis inclut dans le présent communiqué des énoncés prospectifs au sens prévu par les lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris la Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Les énoncés prospectifs du présent communiqué reflètent les attentes de la direction de Fortis en ce qui a trait à la croissance future, aux résultats d'exploitation, aux rendements et aux perspectives et occasions d'affaires de la Société. Les mots « anticiper », « croire », « budgets », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « peut », « possible », « plans », « projets », « planifié », « cible », « devrait », le pendant négatif de ces termes et toute expression semblable dénotent souvent des énoncés prospectifs, qui incluent, notamment, les énoncés se rapportant à l'intégration d'ITC, aux actifs combinés de la Société et aux changements prévus dans la direction et le conseil d'administration de Fortis et d'ITC. Les énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses considérables. Les conclusions contenues dans les énoncés prospectifs reposent sur un certain nombre de facteurs ou hypothèses d'importance. Ces facteurs ou hypothèses sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents entourant les attentes futures en général, y compris ceux contenus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs et hypothèses comprennent notamment les risques liés à l'échec de l'intégration d'ITC. Fortis met en garde les lecteurs sur le fait que divers facteurs pourraient entraîner un écart important entre les rendements, les réalisations ou les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Le lecteur est invité à étudier ces facteurs attentivement et à ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Pour obtenir plus de renseignements sur certains de ces facteurs de risque, prière de consulter les documents du dossier d'information continue que Fortis dépose de temps à autre auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières du Canada et de la Securities and Exchange Commission. Fortis décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

Renseignements

Fortis Inc.

Demandes des investisseurs

Janet Craig
Vice-présidente, Relations avec les investisseurs
709 737-2863

ITC Holdings Corp.

Demandes des investisseurs

Stephanie Amaimo
Directrice, Relations avec les investisseurs
248 946-3572

GIC

Mah Lay Choon
Vice-présidente principale
65 6889-6841
mahlaychoon@gic.com.sg

Demandes des médias

Karen McCarthy
Directrice, Communications et affaires
corporatives
709 737-5323

Demandes des médias

Whit Clay
Directeur général
Sloane & Company
212 446-1864

Wendy Wong
Vice-présidente principale
65 6889-6928
wendywong@gic.com.sg